La Celle Saint-Cloud

République Française

Département des Yvelines

78170

DECISION MUNICIPALE N° 2023.13

REGLEMENT D'HONORAIRES AU CABINET GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIES CONTENTIEUX RESSOURCES HUMAINES

Je soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud et Vice-Président de Versailles Grand Parc,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juin 2020 chargeant Monsieur le Maire, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22-11ème du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instance pénale ouverte à l'encontre d'un agent de la Ville sous le numéro 20167000271,

Vu l'audience du 4 mars 2021 auprès de la 7ème chambre correctionnelle section 2 du Tribunal judiciaire de Versailles,

Vu le jugement correctionnel rendu par le Tribunal judiciaire de Versailles le 6 mai 2021,

Vu les déclarations d'appel de la commune le 14 mai 2021,

Vu les déclarations d'appel du parquet le 17 mai 2021,

Vu l'avis d'audience du 3 octobre 2022 auprès de la 7ème chambre de la Cour d'appel de Versailles et la mise en délibéré du jugement fixée au 31 octobre 2022,

Vu la procédure disciplinaire en cours et l'audience du 10 février 2023,

Considérant les diligences accomplies par le Cabinet GOUTAL, afin de préparer le Conseil de discipline,

DÉCIDE

Article 1er : De régler au cabinet GOUTAL, ALIBERT & ASSOCIES, Société d'Avocats, demeurant 90 avenue Ledru Rollin – 75011 PARIS - la somme de 3 024 € TTC (Trois mille vingt-quatre euros) au titre des frais et honoraires.

Article 2 : Cette dépense sera imputée à l'article 6226 du budget communal.

Article 3 : La présente décision fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 11 avril 2023.

Le Maire,

Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 12/04/2023
Accusé réception 078-217801265-20230411-DEC2023-13-AI et de sa publication le 12/04/2023

P/Le Maire,
Par délégation,

Aude BILLOIR
Directrice du Pôle Administration Générale et Relations aux Citoyens